

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 473 098

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 25202

(54) Dispositif de recouvrement de joint d'about de profilés de couvercle de ferrures à tiges de manœuvre
pour fenêtres, portes ou analogues.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 05 C 9/13.

(22) Date de dépôt..... 27 novembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 19 décembre 1979, n° G 79 35 685.7.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 10-7-1981.

(71) Déposant : Société dite : WILH. FRANK GMBH, résidant en RFA.

(72) Invention de : Wilhelm Frank.

(73) Titulaire : *Idem* (71).

(74) Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,
115, bd Haussmann, 75008 Paris.

L'invention concerne un dispositif de recouvrement de joint d'about de profilés de couvercle de ferrures à tiges de manoeuvre pour portes, fenêtres ou analogues, comportant une éclisse, montée sur l'extrémité d'un profilé de couvercle, qui 5 présente une fente longitudinale dans laquelle est engagé un axe fixé au profilé de couvercle, dont la tête maintient l'éclisse, cette éclisse étant coulissante sur l'extrémité d'un profilé de couvercle voisin, l'éclisse et le profilé présentant chacun un perçage dans lequel s'engage une vis de fixation pour immobiliser l'éclisse en position.

Dans un dispositif de revêtement de joint d'about de ce genre, connu d'après le document DE-GM 77 02 352, la tête de l'axe, qui est appliquée sur la surface extérieure de l'éclisse opposée au profilé de couvercle, est prévu un diamètre supérieur à la largeur de la fente longitudinale de telle sorte que l'éclisse est montée sur le couvercle sans risque de s'en séparer et de se perdre. En position montée, l'éclisse peut coulisser au-dessus d'un profilé de couvercle voisin suivant la longueur de la fente de sorte que ce profilé voisin 15 20 est maintenu appliqué vers le bas.

L'inconvénient de cette disposition réside en ce que la hauteur totale de construction se trouve augmentée par la tête de l'axe s'appliquant sur la surface supérieure de l'éclisse opposée au profilé de recouvrement, de sorte que la 25 fente d'air disponible entre le battant et le bâti donnant est encore diminuée davantage dans la zone du recouvrement de joint d'about. Lors d'un réglage ultérieur de cette fente d'air, notamment dans le cas d'un battant ou d'un bâti dormant déformés sous l'influence des intempéries, on court le risque que la 30 tête de l'axe qui fait saillie sur l'éclisse vienne frotter contre la feuillure du bâti dormant. En vue d'éviter un déplacement de positionnement oblique de l'éclisse ainsi provoqué, on peut disposer, dans la fente oblique, un autre axe de guidage, mais par lequel la course de déplacement de l'éclisse 35 se trouve diminuée.

La présente invention a pour but de diminuer la hauteur totale de construction d'un tel recouvrement de joint d'about, et de faire en sorte que, par utilisation d'un dispositif s'opposant à une rotation de l'éclisse, la course de 40 coulisсement de celle-ci ne soit pas influencée défavorablement.

L'invention concerne à cet effet un dispositif de recouvrement du genre désiré, caractérisé en ce que la fente longitudinale est pourvue d'un épaulement décalé, et la tête de l'axe est disposée complètement à l'intérieur du retrait de 5 la fente formé par l'épaulement.

Grâce à cette disposition, le maintien de l'éclisse sur le profilé de couvercle est assuré par l'engagement entre l'épaulement de la fente longitudinale et la tête qui est disposée pour affleurer avec la surface supérieure de l'éclisse 10 opposée au profilé, ou se trouver au-dessous de cette surface, de telle sorte que la hauteur totale de construction est diminuée.

Suivant un mode de réalisation préférentiel de l'invention, l'éclisse est pourvue de deux flasques latéraux 15 saillants vers le bas qui s'étendent vers les côtés du profilé de couvercle ; le profilé présente, dans la zone de coulissemement de l'éclisse, des évidements à l'intérieur desquels sont engagés les flasques de l'éclisse. Celle-ci se trouve ainsi guidée, de chaque côté du profilé, le long de ses côtés étroits. Il en 20 résulte que la totalité de la longueur de la fente peut être utilisée pour le coulissemement de l'éclisse.

Etant donné que les flasques de l'éclisse se trouvent engagés totalement à l'intérieur des évidements du profilé de couvercle, la course de coulissemement à travers la 25 gorge prévue dans la bâti du battant n'est pas gênée. Grâce au guidage de l'éclisse par l'intermédiaire de ses flasques, cette éclisse ne peut pas se déplacer en rotation par rapport au profilé, de telle sorte que, même dans le cas d'une gorge fraisée trop profondément dans le cadre du battant, l'actionnement de 30 l'éclisse n'est pas gêné.

Suivant un mode de réalisation judicieux, il est prévu, à l'extrémité libre de l'éclisse, un perçage fraisé supplémentaire pour le passage d'une autre vis de fixation. Il en résulte l'avantage que le profilé de couvercle voisin est également immobilisé, en supplément, à son extrémité, par une vis de fixation qui l'applique vers le bas sur le bâti du battant. 35

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description ci-après et des dessins annexés représentant schématiquement un exemple de réalisation de l'invention, dessins 40 dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective éclatée de deux portions accouplées de la ferrure à tiges de manœuvre, pourvue d'un dispositif de recouvrement de joint d'about conforme à l'invention.

5 - la figure 2 est une vue en coupe par la ligne II-II de la figure 1.

Les portions 1 et 2 de la ferrure à tiges de manœuvre sont montées dans une gorge 3 à section transversale en forme de T prévue dans la feuillure 4 d'un bâti de battant 5 de fenêtre, représenté en traits-points. Chaque portion de la ferrure à tiges de manœuvre 1 ou 2 possède un profilé de recouvrement, respectivement 6 et 7, pour une tige de manœuvre 8 ou 9 pouvant coulisser longitudinalement. Sur une extrémité de la tige de manœuvre 8, est rivé un patin d'accouplement 10 au moyen duquel est accouplée l'extrémité de l'autre tige de manœuvre 9.

Sur l'extrémité du profilé de couvercle 6, est disposée une éclisse coulissant 12 pour le recouvrement du joint d'about 11 entre les deux profilés de couvercle 6, 7 et pour 20 maintenir appliquée vers le bas le profilé de couvercle voisin 7. Cette éclisse 12 est pourvue d'une fente longitudinale 13 dont la section transversale présente un décalage 15 qui forme un épaulement 18. Sur le profilé de couvercle 6, est rivé un axe 14 qui passe à travers la fente longitudinale 13, et dont la 25 tête 16 s'applique, par sa face inférieure 17, de chaque côté, contre l'épaulement 18, comme le montre la figure 2, de sorte que la tête 16 se trouve logée complètement à l'intérieur du décalage 15 de la fente. La tête 16 ne fait donc pas saillie au-dessus de la surface supérieure 20 de l'éclisse 12.

30 Pour assurer l'éclisse 12 contre un déplacement de rotation, elle est pourvue de deux flasques latéraux 21 saillants vers le bas. Dans la zone correspondant à ces flasques 21, les côtés étroits 22 du profilé de couvercle 6 sont décalés en arrière, au moins de l'épaisseur des flasques 21, 35 sur la longueur de la course de coulissemement de l'éclisse 12. En outre, dans le sens de la hauteur, les flasques 21 sont prévus plus courts que l'épaisseur du profilé de couvercle 6, de sorte que ces flasques se trouvent logés complètement à l'intérieur des évidements 19 du profilé de couvercle 6.

40 Pour le recouvrement du joint d'about 11, on glisse

l'éclisse 12 au-dessus de l'extrémité voisine du profilé de couvercle 7, jusqu'à ce que l'axe 14 bute contre l'extrémité de la fente longitudinale 13. L'éclisse 12 est alors engagée par-dessus le profilé de couvercle 7. En vue d'immobiliser ces éléments dans leur position, il est prévu une vis de fixation à engager dans le perçage fraisé 24 de l'éclisse 12 ainsi que dans le perçage 25 du profilé de couvercle 6, à partir du bâti de battant 5. En vue de maintenir appliquée vers le bas le rail de couvercle voisin 7, non seulement au moyen de l'éclisse 12, mais encore pour le fixer sur le bâti du battant 5, il est prévu, dans l'extrémité libre de l'éclisse 12, un autre perçage fraisé 26, et, dans le profilé 7, un perçage correspondant 27, percages dans lesquels est insérée une vis de fixation supplémentaire.

Dans le cas où la portion de ferrure 1 à tige de manœuvre est utilisée sans l'autre portion de ferrure 2, l'éclisse 12 est maintenue à l'état rétracté dans lequel elle ne fait pas saillie sur le profilé 6 et elle est immobilisée dans cette position au moyen d'une vis de fixation, qui traverse le perçage fraisé 24 et un perçage 23 du profilé de couvercle 6.

R E V E N D I C A T I O N S

1°) Dispositif de recouvrement de joint d'about de profilé de couvercle de ferrures à tiges de manœuvre (8, 9) pour portes, fenêtres ou analogues, comportant une éclisse (12), montée sur l'extrémité d'un profilé de couvercle (6, 7) qui présente une fente longitudinale (13), dans laquelle est engagé un axe (14) fixé au profilé (6), dont la tête (16) maintient l'éclisse, laquelle est coulissante sur l'extrémité du profilé de couvercle voisin (7), l'éclisse et le profilé présentant chacun un perçage dans lequel s'engage une vis, de fixation en position de l'éclisse, dispositif caractérisé en ce que la fente longitudinale (13) est pourvue d'un épaulement décalé (18), et la tête (16) de l'axe (14) est logée complètement à l'intérieur du décalage en retrait (15) de la fente, formé par l'épaulement (18).

2°) Dispositif de recouvrement suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'éclisse (12) est pourvue de deux flasques latéraux (21) s'étendant vers le bas, parallèlement aux côtés étroits (22) du profilé de couvercle (6), et le profilé (6) comporte, dans la zone de coulissemement de l'éclisse (12), des évidements (19) à l'intérieur desquels sont logés les flasques (21).

3°) Dispositif de recouvrement suivant l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que, sur l'extrémité libre de l'éclisse (12), est prévu un perçage fraisé supplémentaire (26) pour le passage d'une autre vis de fixation.

